

12 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GAMELOFT

(Euronext Paris)

1 - Par courrier du 11 juin 2008, la société FMR LLC (1) (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juin 2008, par suite d'une acquisition d'actions GAMELOFT, le seuil de 10% du capital de la société GAMELOFT et détenir 7 431 457 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 10,17% du capital et 9,07% des droits de vote de cette société (2).

2 - Par le même courrier, complété par un courrier du 12 juin 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« FMR LLC [...], effectue la présente notification pour le compte de ses « mutual funds » et sociétés de gestion respectifs.

FMR LLC n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société GAMELOFT, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes aux organes de direction ou de surveillance de la société.

FMR LLC n'agit pas de concert avec une quelconque tierce partie.

FMR LLC envisage de poursuivre ses achats sans pour autant exclure la possibilité de procéder à des cessions, selon les conditions de marché. »

(1) FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).

(2) Sur la base d'un capital composé de 73 107 075 actions représentant 81 948 952 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.